



Distr.: LIMITEE
ECA/DMD/PSD/TP/01/05
Decembre 2001
Original: FRANCAIS

**NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA)**

DIVISION DE LA GESTION DU DEVELOPPEMENT (DGD)

**FORUM NATIONAL SUR L'EXPERIENCE
CAMEROUNAISE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF**

YAOUNDE, CAMEROUN DU 31/10 AU 2/11/2000

SOMMAIRE	PAGE
RAPPORT GENERAL	1
RAPPORT DE SYNTHESE	12- 15
RAPPORT D'ATELIER	16- 26
DECLARATION FINALE	27- 28
MOTION DE REMERCIEMENT	29
ANNEXE 1	
MOTS D'OUVERTURE (CONGAC)	30- 33
MOT D'OUVERTURE (MINPAT)	34- 35
MOT D'OUVERTURE (CEA)	
MOT DE CLOTURE (MINFI)	36- 37
PROGRAMME	38- 40
LISTE DES PARTICIPANTS	41- 44

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX

1. Nul n'a oublié la tenue, en 1990 à Arusha (République-Unie de Tanzanie), de la Conférence internationale sur la participation populaire au développement. Cette conférence qui avait été placée sous le thème "Mettre le peuple en avant" a été un tournant qui a marqué la détermination de l'Afrique à trouver les moyens de promouvoir son processus de développement et a été l'occasion d'adopter la Charte africaine pour la participation populaire au développement et à la transformation. La Charte a constitué une approche révolutionnaire de la pratique du développement en Afrique dans laquelle le renforcement de la participation au processus de gouvernance et de développement s'est imposé comme un élément important dans le développement. Cette approche a donné toute sa place au partenariat entre le gouvernement et les autres acteurs de la société civile, y compris le secteur privé et les organisations de la société civile, et repose sur la nécessité de tirer parti des complémentarités existantes entre tous ces acteurs qui en sont à la fois les bénéficiaires et les promoteurs. Dans un processus de développement orienté vers les citoyens, il est primordial de définir les modalités de la participation populaire non seulement pour mobiliser et orienter toutes les contributions, mais également dans un souci de développement durable.

2. Nombre de pays africains qui se lancent dans ce processus de développement participatif ne doivent pas y aller de façon aveugle avec des faiblesses qui compromettraient leurs efforts. Si de plus en plus de pays adoptent cette approche participative, il sont aussi nombreux à éprouver des difficultés à créer des espaces favorisant la participation la plus large. Encore aujourd'hui l'acteur principal du développement demeure l'Etat et il est rare que les autres acteurs du développement y soient pleinement associés. En d'autres termes, il y a lieu de revoir et d'élargir les liens existant entre participation, partenariat, conduite des opérations et développement. Cela est d'autant plus vrai dans la situation actuelle de transition économique et sociale dans laquelle la lutte contre la pauvreté et la démocratisation sont des instruments importants du développement qui militent en faveur de la participation dans le but de rechercher des solutions collectives favorisant la croissance et le développement durables.

3. Il faut cependant se réjouir des nombreuses mesures prises au niveau national pour promouvoir la participation au développement. Elles constituent autant d'expériences et d'enseignements à tirer des efforts entrepris en Afrique et ailleurs pour élargir la participation au développement et à la gouvernance. Dans ce cadre, la nécessité de tirer parti des connaissances accumulées et des expériences tentées dans ce domaine par la mise en relief des meilleures pratiques au regard des enjeux annoncés, des approches retenues, des stratégies et des mécanismes mis en place, constitue un défi, parmi d'autres, allant dans le sens du renforcement de la participation au processus de développement en Afrique.

4. C'est dans ce contexte que le Cameroun nous offre l'occasion de jeter un regard à la fois rétrospectif et prospectif sur la manière dont il a perçu et placé la participation au centre de son processus de développement. C'est à travers un processus progressif de développement et de croissance que le Cameroun a vu les organisations de la société civile se transformer en associations guidées par la seule défense des intérêts de leurs membres en organisations soucieuses de participer à la gestion du développement. La crise économique actuelle qui a commencé dans les années 80 a conduit l'Etat à se retirer progressivement des secteurs sociaux, laissant ainsi un vide que les OSC ont vite fait de combler. Ces organisations s'occupent d'un éventail de questions liées au développement, mais elles font face à de grandes difficultés d'organisation et de fonctionnement. C'est pour tenter d'y remédier qu'elles ont organisé, en 1998, un forum national au cours duquel elles ont examiné le passé, le présent et l'avenir du secteur dans le but de lancer un programme visant à développer leurs capacités institutionnelles et leurs structures de participation. Par ailleurs, le cadre législatif et le cadre d'action évoluent lentement et prennent forme grâce à l'action des différentes forces politiques et économiques. Ces expériences méritent d'être étudiées au plus grand bénéfice des autres pays.

1.2. Objectifs du Forum

5. Le Forum national montrera la richesse des expériences acquises pour mettre les approches participatives au service du développement. Il mettra en valeur certaines des expériences notables en matière de participation et fera ressortir les problèmes qui se posent lorsqu'on tente d'élargir la base de l'engagement citoyen dans le processus de développement. Ce faisant, le Forum sera l'occasion non seulement d'apprendre, mais également d'échanger des données d'expérience et de contribuer à définir des approches et des stratégies de participation efficaces.

6. Les objectifs du Forum sont les suivants:

- Mettre en évidence la riche expérience du Cameroun en matière d'utilisation des approches participatives au développement en présentant la nature et le degré de participation, les conditions de celle-ci, la valeur et les avantages comparatifs de l'engagement civique impliquant tous les acteurs du développement, les relations entre le gouvernement et les autres acteurs et les pratiques/approches/mécanismes qui émergent pour promouvoir la participation au développement et à la gouvernance;
- Examiner certains des défis qui se posent dont le développement des capacités de tous les acteurs, etc. et étudier les mesures concrètes pouvant être mises en oeuvre en vue de renforcer et d'approfondir la participation au développement, y compris en centrant la participation dans les domaines prioritaires du développement;
- Assurer une large diffusion des informations recueillies pour en généraliser le bénéfice.

1.3. Questions a Debattre

7. Conformément aux objectifs présentés ci-dessus, la principale préoccupation se rapporte aux modalités de renforcement de la participation en tant qu'approche de développement. C'est à ce titre que seront examinées les questions ci-après qui constitueront l'idée directrice associée à la tenue de ce forum:

- Remarques pratiques concernant le rôle et les avantages comparatifs qu'offrent les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé, l'environnement propice à l'action, etc. et la manière dont ces éléments ont permis de définir et d'orienter la participation au développement. Il est généralement admis que les OSC et le secteur privé sont des éléments essentiels à la réussite du développement durable. Les participants au Forum procéderont à l'examen critique de la nature, du rôle et des avantages comparatifs des OSC et du secteur privé et de la valeur ajoutée qu'elles apportent dans le processus de développement. Cette analyse permettra de définir leur rôle et leurs responsabilités qui doivent être complémentaires de ceux du gouvernement et non pas concurrentiels. Ils s'intéresseront également à la mise en place par les pouvoirs publics d'un environnement propice contribuant à la responsabilisation de tous les acteurs. D'autres questions seront examinées allant toutes dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure acceptation du développement participatif, y compris le développement des capacités des acteurs, en particulier des OSC, etc;
- Si le bien-fondé de la participation et du partenariat dans le processus de développement est bel et bien reconnu, il existe encore de nombreux défis à relever. Il s'agit notamment de l'adoption de méthodes permettant de développer les mécanismes et les stratégies de participation et de partenariat. C'est ainsi que seront examinées les meilleures approches et stratégies favorisant l'établissement d'une coopération et d'un partenariat étroits entre tous les acteurs du développement et le gouvernement ainsi que les enseignements tirés de l'expérience passée. Parmi les questions qui seront étudiées figure également celle des mécanismes d'action et des mécanismes institutionnels et de la manière dont ils ont permis de promouvoir la participation, de tirer le meilleur parti de la coopération entre le gouvernement et les OSC, etc;

- Des propositions sur les domaines prioritaires de la participation, y compris celui de la lutte contre la pauvreté;
- Des propositions sur la meilleure manière d'appréhender et d'actualiser le principe de participation au cours des dix prochaines années, y compris l'établissement de mécanismes et d'un appui institutionnels appropriés aux niveaux national, régional et international.

1.4. Modalités d'Organisation du Forum

8. Le Forum qui fournira des informations sur les expériences de promotion de la participation au développement sera également le lieu pour entreprendre des consultations en vue d'élaborer des propositions sur la manière de faire face au défi de la participation au développement. La première étape porte sur la préparation d'un document de travail (étude de cas) se rapportant à plusieurs des questions précitées. Les conclusions de l'étude de cas seront présentées au Forum national et constitueront une base pour la consultation. Le document de travail sera présenté en séance plénière. Une discussion approfondie au sein de groupes chargés de thèmes divers suivra la présentation. Les rapports de chacun des groupes seront ensuite présentés et discutés en plénière et une synthèse de ces rapports mettant en lumière les discussions et les recommandations sera élaborée et publiée comme étude de pays.

9. Après la tenue de la série de Forums nationaux, une publication sur les méthodes et les stratégies de promotion de la participation au développement en Afrique sera par la suite élaborée.

1.5. Resultats Attendus

10. Le Forum constitue une manière, parmi beaucoup d'autres, de revisiter le processus et les pratiques appliquées en Afrique dans le domaine de la participation au développement dans le but de redéfinir les objectifs futurs. Il devrait contribuer à l'élaboration d'un cadre d'action favorisant la participation au développement, le partenariat et la coopération. Ces activités permettront de mieux connaître les principes régissant la participation et d'aller de l'avant dans ce domaine. Les données d'expériences réunies au cours des Forums nationaux seront présentées à une conférence dans le but d'entamer un dialogue, d'échanger des expériences et d'établir des consensus ainsi que des alliances en vue de donner plus de poids au processus de participation au développement en Afrique.

1.6. Participation

11. Il est nécessaire que des personnes et des représentants des divers acteurs du développement et groupes d'intérêt, ou les deux à la fois, participent aux opérations de recueil des données, de consultation et d'enquête afin d'élargir la discussion sur les perspectives de la participation au développement. A cet égard, les participants viendront représenter les principaux acteurs du développement, c'est-à-dire les gouvernements, les opérateurs du secteur privé et les groupes de la société civile, y compris les ONG, les organisations

2. FORUM NATIONAL : RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX

2.1. Partenariat

12. Sous le haut patronage du gouvernement, un forum national sur l'expérience camerounaise en matière de développement participatif s'est tenu, du 31 octobre au 2 novembre 2000, à Yaoundé. Organisé par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec la Confédération des ONG d'Afrique Centrale (CONGAC), ce forum avait pour thème: "Quel environnement, quel partenariat et quels mécanismes pour le développement participatif du Cameroun?"

1^{er} jour: 31 octobre 2000

13. Le premier jour a été marqué par deux temps forts: la cérémonie d'ouverture et la séance de présentation des expériences camerounaises en matière de développement participatif.

2.2. Cérémonie d'ouverture

14. La cérémonie d'ouverture a débuté à 11 heures, sous la présidence de Monsieur le Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire en présence de M. le Ministre Délégué de l'Economie et aux Finances, chargé du plan de stabilisation.

15. Avant l'allocution d'ouverture, les participants ont suivi deux interventions.

16. La première a été faite par le Secrétaire Exécutif de la Congac Mme Jacqueline NKROYOK. Elle a essentiellement présenté et défini les objectifs du forum, à savoir, notamment:

- Mieux comprendre les conditions et les processus nécessaires pour assurer et approfondir la participation au développement;
- Réfléchir aux stratégies, actions et mécanismes susceptibles de renforcer et d'approfondir cette participation au développement;
- Suggérer les stratégies et actions en matière de partenariat gouvernement / société civile ainsi que de développement durable
- Mettre l'accent sur le rôle des organisations de la société civile dans le processus du développement participatif.
- La deuxième intervention a été celle du Directeur du Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale de la CEA. Il a dit l'intérêt de la CEA pour ce forum qui devait favoriser l'accroissement du rôle de la société civile dans le processus de développement. Il a insisté sur la participation populaire, élément essentiel de réduction de la pauvreté.

17. Le Ministre des Investissements Publics et de l'Aménagement du Territoire, après les remerciements d'usage, s'est félicité de ce que l'engagement du gouvernement pour un approche participative du développement ait retenu l'attention et l'intérêt des instances internationales. Il a souligné que cette nouvelle approche tenait compte des récentes mutations de la société camerounaise. Puis il a déclaré ouvert les travaux du forum.

2.3. Séance des présentations des expériences camerounaises

18. Cette séance a commencé par l'élection du Bureau du forum ainsi constitué:

Modérateurs

- Prof. Jean MFOULOU
- Prof. Hubert MONO NDJANA
- Prof. Séverin Cécile ABEGA

Rapporteurs

- Rapporteur général: Prof. Valentin NGA NDONGO, assisté de:
- Dr Martin EBEN
- Dr KAMARA
- M. Olivier MBANGA

Facilitateurs d'Ateliers

- Prof. NTUDA EBODE
- Dr NJIKEUTCHI
- Dr NANTCHOUANG
- Mme Christine ANDELA

19. Les participants ont alors suivi deux séries d'exposés portant l'une sur les expériences publiques et l'autre sur les expériences de la société civile en matière de développement participatif au Cameroun.

1ère série

20. La première série comprenait quatre (04) exposés :

- **Présentation de l'expérience du PNVRA**

21. Le représentant du PNVRA a d'emblée souligné que cette expérience s'inscrivait dans une démarche participative visant à aider les populations à assumer pleinement la responsabilité des actions de développement intégré du village, à stimuler la prise en charge, par ces mêmes populations, de l'ensemble des domaines de la vie sociale et économique des communautés villageoises.

22. Il a ensuite décrit les différentes évolutions ayant marqué la mise en œuvre de la composante pilote du développement participatif des communautés villageoises, à savoir:

- La conception initiale qui a concerné environ 70 villages dans 3 zones agro écologiques du Nord, de l'Ouest et du Sud.
- La formation sur la participation villageoise au développement;
- L'étape de l'implication institutionnelle;
- L'étape de la mise en œuvre qui a démarré dans le Noun et s'est étalée du 3 au 28 avril 2000, avec des résultats qui témoignent de l'adhésion totale des populations à la démarche proposée.

23. Le représentant du PNVRA a exposé les problèmes rencontrés au plan, technique, organisationnel et financier ainsi qu'au niveau de l'implication des collectivités territoriales décentralisées. Il a assorti chacun de ces problèmes d'"axes de solutions" et dégagé quelques perspectives pour l'opération pilote dans le NOUN.

24. Cet exposé a donné lieu à une série de questions portant notamment sur les critères de choix des villages, les mesures de pérennisation de l'opération par les villageois et donc de la responsabilisation de ceux-ci, les relations du PNVRA avec les organisations de la société civile.

2^e exposé

Programme national de vulgarisation de la recherche

25. Cette expérience a fait l'objet d'un exposé sur le thème: "Développement de l'approche participative dans la recherche agricole au Cameroun"

26. D'entrée de jeu, l'intervenant a présenté la philosophie qui sous-tend ce programme à savoir faire participer tous les acteurs du secteur agricole en reconnaissant le savoir et en intégrant à l'action les responsables du programme. L'intervenant a montré ainsi comment dans les milieux de la recherche, on est passé d'une approche "top - down" sans consultation de la base à une approche " Bottom - up" qui, depuis les années 90, permet au programme de constituer, à travers un ensemble d'activités programmées et exécutées conjointement par les chercheurs, les vulgarisateurs et les paysans au niveau du terrain dans 10 provinces du pays? l'interface efficace de transfert de technologie vers le monde rural. Les perspectives de ce programme sont:

- La formation des parties prenantes;
- L'implication des ONG;
- L'organisation des acteurs ruraux en groupements institutionnels.

27. Cet exposé a suscité une dizaine de questions:

- Comment le transfert de technologie tient-il compte du savoir paysan?
- Comment s'effectue le contrôle de qualité des intrants agricoles, en vue de préserver l'environnement?
- Quelles sont les dispositions prises pour assurer la contribution de la société civile au programme?
- Existe-t-il une coopération au niveau sous-régional et avec d'autres pays africains?
- Y a-t-il incompatibilité entre les approches "top-down" et "Bottom-up"?
- Comment le paysan va-t-il bénéficier des fruits de la recherche?
- Le PNVRA ne se confond-il pas avec le PNVR?
- Comment les paysans contribuent-ils à la recherche?
- Quel est le bilan de la recherche au Cameroun?

3^e exposé:

Stratégie nationale de réduction de la pauvreté

28. Ce programme a fait l'objet d'un exposé portant sur "le cas de l'élaboration du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

29. Introduisant son exposé, l'intervenant a affirmé que les autorités camerounaises élaborent le DSRP par un processus participatif ouvert à tous les acteurs dans la lutte contre la pauvreté. C'est pourquoi la méthodologie de ce programme repose sur des consultations participatives menées dans les 58 départements du Cameroun.

30. Ces consultations ont jusqu'à présent permis d'interroger et d'écouter environ 10.000 personnes (dont 50 % de femmes) représentant toutes les composantes de la société civile, ainsi que les différentes forces vives du pays.

31. Le partenariat que le gouvernement a engagé à travers ces consultations participatives est appelé à se poursuivre dans les mois et années à venir. Les prochaines étapes prévoient, d'ici à novembre 2001:

- L'organisation de la deuxième phase des consultations participatives;
- L'organisation de la deuxième enquête budget / consommation;
- Organisation de la troisième phase des consultations participatives;
- La tenue du séminaire national de présentation du DSRP final;
- La finalisation du DSRP;
- L'adoption et la finalisation du DSRP.

32. De nombreuses questions ont suivi cet exposé, notamment:

- La société civile ne substitue -t- elle pas à la base?
- Qui a été réellement consulté?
- Va-t-on étendre la participation aux villages et groupements?
- Quelle est la pertinence d'un programme de réduction de la pauvreté?
- Quels sont les critères de sélection des associations impliquées dans les enquêtes?
- Quelle est la démarche sur le choix des ONG concernées?

4^e exposé:

Programme national de gestion de l'environnement (PNGE)

33. L'exposé relatif à ce programme a porté sur "Le développement participatif dans le cadre du processus de planification environnemental au Cameroun".

34. L'intervenant, après avoir retracé la genèse du processus, s'est appesanti sur l'approche méthodologique retenue qui consistait en une "planification participative" et "une programmation décentralisée". Cette approche a favorisé, à tous les niveaux, l'implication des parties concernées: départements ministériels, agences de coopération, institutions de recherche, universités, syndicats, associations professionnelles, représentants des collectivités territoriales décentralisées. Ce processus participatif a réuni environ 4000 personnes, tant aux niveaux sectoriels que régional et national, et impliqué quelques 250 consultants nationaux et personnes ressources. Les perspectives du programme sont prometteuses, à condition toutefois que certaines conditions soient remplies, entre autres:

- La manifestation d'une volonté politique et d'un engagement sans défaut du gouvernement;
- La limitation des blocages administratifs et institutionnels;
- Une implication réelle des populations concernées aux programmes et projets du PNGE.

35. Les questions suscitées par cet exposé ont notamment porté sur les préoccupations suivantes:

- Quel est l'impact à la base du PNGE?

- Comment a-t-on impliqué la base?
- Que fait-on pour la participation du secteur privé?

2^e série des exposés

36. La deuxième série des exposés portaient sur les expériences de la société civile.

Exposé de M. BAKOT

37. Parlant au nom des syndicats, l'intervenant a axé son propos sur le thème: "Déshumanisations de l'économie"

38. Il a examiné ses appréhensions et ses inquiétudes face à l'approche néo-libérale qui menace de détruire l'appareil de production. Il a déploré la marginalisation des organisations syndicales nationales par le gouvernement, le patronat, voire par les organisations syndicales internationales qui cherchent à imposer des leaders syndicaux au niveau régional. Il a indiqué ses priorités et présenté ses projets qui portent notamment sur le dialogue social, le travail des enfants et la femme au travail.

Exposé de l'ACAFEJ (Association Camerounaise des Femmes Juristes)

39. Présenté par la secrétaire générale nationale cet exposé avait trait aux objectifs, à la population cible ainsi qu'aux stratégies de cette association dont les activités couvrent 4 des 10 provinces du Cameroun.

Exposé de la COASAD (Coalition des Organisations Africaine pour la Sécurité Alimentaire et le Développement Durable)

40. La coordinatrice de cette ONG a d'abord souligné l'importance de l'engagement des citoyens dans le processus de développement à travers les cadres sociaux tels que la famille, le secteur informel, le secteur public, le secteur privé, le mouvement associatif, etc. Ensuite, elle a montré la contribution de son ONG à l'application du plan d'action du sommet mondial de l'alimentation (novembre 1996 à Rome). Pour terminer, la coordinatrice de la COASAD a présenté ses activités de terrain et les leçons tirées de cette expérience.

Exposé de l'ADEID (Action pour un Développement Equitable Intégré et Durable)

41. Le Secrétaire Exécutif de cette ONG basée à Bafoussam a exprimé la préoccupation de son organisation qui est d'intégrer la population et tous les acteurs du développement à son action.

42. Dix ans de pratique participative ont permis à cette ONG de travailler avec les chefferies, l'administration, les municipalités et les autres ONG.

43. Pour l'intervenant, les défis autres problèmes auxquels les ONG ont à faire face sont notamment la professionnalisation, la corruption ambiante et l'amélioration du cadre juridique d'évolution.

44. Une présentation succincte du document de base sur l'importance, le rôle et les avantages comparatifs des organisations de la société civile a été faite par Mme le secrétaire exécutif du Congac. Elle a insisté sur la définition du concept de société civile et surtout sur l'un des caractères essentiels de celle-ci: l'indépendance vis-à-vis du pouvoir.

2^e et 3^e jours: 1^{er} et 2 novembre 2000

45. Les deuxième et troisième jours ont été consacrés aux travaux en ateliers. Les participants se sont repartis en trois (03) ateliers, ainsi configurés:

- *Atelier N°1*: Importance du partenariat gouvernement - société civile - secteur privé dans le renforcement de l'Etat de droit et du développement durable.

- *Atelier N° 2*: Responsabilité, environnement et mécanismes facilitant le développement participatif
- *Atelier N° 3*: Stratégies et mécanismes à capitaliser sur les expériences camerounaises.

2.4. Atelier

Atelier N° 1 : L'Importance du Partenariat Gouvernement/Société Civile et Secteur Fixe, dans le Renforcement de l'Etat de Droit et du Développement Durable

46. Les animateurs du premier atelier ont principalement axé leur réflexion sur l'état des lieux, les obstacles et difficultés au partenariat Etat/société civile/secteur privé (a), les solutions (b), les recommandations (c).

a) Obstacles et difficultés au partenariat

47. Repassant en revue la situation des trois principaux acteurs impliqués dans ce domaine, l'Atelier N° 1 a fait quatre constats pour ce qui est des pouvoirs publics, et un certain nombre en ce qui concerne la société civile et trois pour ce qui concerne le secteur privé.

48. Ce qui caractérise d'abord les pouvoirs publics dans leur relation avec la société civile et le secteur privé, ce sont les insuffisances d'un cadre juridique approprié en matière de partenariat, celle d'une culture de dialogue, l'absence, mis à part le cas du MINESUP/syndicat de l'Enseignement Supérieur qui a institué un cadre permanent de concertation, et l'émergence et la multiplication d'ONG de circonstance suscitées par les pouvoirs publics.

49. Quant à la société civile, si elle dispose dans ses versions syndicales et associatives depuis les années 90 d'un cadre juridique, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle éprouve encore de réelles difficultés d'accès à l'information, qu'elle fait encore face au manque de professionnalisme et de formation de ses cadres, à l'insuffisance des ressources financières et à l'absence d'une vision commune.

50. Le secteur privé, s'il bénéficie théoriquement du désengagement de l'Etat, doit encore faire face au dysfonctionnement, de la justice et au manque de ressources humaines et financières.

51. Cet ensemble d'observations limitent la capacité de la société civile à se prendre en charge, celle de l'Etat à faire face à ses responsabilités, et celle du secteur privé à prendre le relais du désengagement annoncé de l'Etat. L'Etat de droit s'en trouve ainsi fragilisé et le développement durable compromis. Ce constat a tout naturellement amené le panel à suggérer quelques solutions.

b) Solutions

52. Elles portent principalement sur la mise sur pied d'un cadre juridique approprié, d'un cadre de concertation société civile/secteur privé. Il est également salutaire de promouvoir la bonne gouvernance, de rendre l'information accessible et disponible, par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication encourager le regroupement des ONG en réseaux sectoriels et de capitaliser leur expérience. Enfin de renforcer l'expertise des ONG aux moyens de travaux spécialisés.

c) Recommandations

53. Il s'agit d'abord pour les ONG d'initier un programme de formation conçu à partir de leurs propres besoins, en vue du renforcement de leur capacité; d'organiser un atelier sur les lois de 1999 de telle sorte que la société civile participe à l'élaboration des textes d'applications. Enfin, de mettre sur pied un cadre permanent de concertation, en s'inspirant de celui qui existe depuis l'année dernière entre le MINESUP et les syndicats du personnel de l'enseignement supérieur.

Atelier N° 2 : Responsabilité, Environnement et Mécanismes Facilitant le Développement.

54. L'atelier N° 2 a adopté un plan d'exposé en deux grandes parties: la première s'est consacrée à la définition des concepts, et la seconde aux recommandations.

a) Définition des concepts

55. Deux principaux concepts ont été examinés: le concept de *responsabilité* et celui d'*environnement*. En ce qui concerne la responsabilité, l'atelier a principalement identifié deux variantes:

- La responsabilité politique qui incombe au pouvoir public, dans la mesure où c'est à ceux-ci qu'il revient d'élaborer les lois et règlements qui régissent la société.
- La responsabilité opérationnelle caractéristique de la société civile dans la mesure où elle aussi est tenue de rendre compte à l'Etat, aux populations et aux bailleurs de fonds de ses activités.

56. L'atelier a fait un triple constat en ce qui concerne l'état des lieux de la responsabilité politique au Cameroun. Si l'on ne peut nier l'existence de nombreux textes consacrant la reconnaissance de la société civile par les pouvoirs publics (lois 1990 et 1999). En revanche, les décrets d'application desdits textes tardent souvent à être mis en œuvre, au même titre que, certains textes comme la loi de 1999 sur les ONG qui restent inappropriés et donc devraient être revus.

57. Quant à la responsabilité de la société civile considérée comme contre pouvoir, l'atelier la situe dans l'obligation du respect des institutions, de la discipline, de la transparence et de l'engagement civique. En ce qui concerne le concept d'environnement, il est surtout appréhendé dans ses versants institutionnels et socio-économique et culturel.

58. Si l'atelier semble être d'accord pour admettre l'existence d'un cadre institutionnel incitatif pour un développement participatif, l'environnement socio-économique, par contre constitue un frein à ce développement. L'atelier relève ainsi le manque de crédibilité des acteurs ainsi que celui des moyens financiers et techniques.

59. L'environnement culturel délétere accentue cette situation et l'absence d'un cadre de concertation permanente entre partenaires sociaux et pouvoirs publics, tout comme l'existence de nombreux clivages au sein de la société ne sont pas de nature à faciliter un développement participatif.

5 - Recommandations

60. L'atelier recommande:

- 1- La signature des décrets d'application des textes en attente;
- 2- La continuation de la formation du mouvement associatif par l'Etat afin que mouvement puisse davantage participer à la prise de décision;
- 3- La poursuite de l'appui de la communauté internationale à la société civile;
- 4- La poursuite du renforcement des capacités de la société civile, en matière d'expertise et d'organisation;
- 5- La décentralisation effective des pouvoirs au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées;
- 6- La promotion des valeurs traditionnelles positives;
- 7- La prise des valeurs incitatives favorables au secteur privé;
- 8- L'Amélioration de l'environnement juridique;
- 9- L'instauration d'un mécanisme de concertation pouvoir public

Société civile/secteur privé permanent
10-L'implication de la société civile dans la protection de l'environnement

61. L'atelier recommande également de :

- Susciter au niveau des organisations de la société civile un esprit de complémentarité, plutôt que concurrence par rapport à l'Etat;
- Susciter une vision commune des organisations de la société civile;
- Appuyer la constitution et le développement de réseau sectoriels des organisations de la société civile;
- Veiller à la visibilité de toutes les composantes de la société civile dans toute sa diversité.

Atelier N° 3 : Strategie et mecanismes a Capitaliser sur les Experiences Camerounaises

62. L'atelier N° 3 a adopté un plan de travail en trois parties: L'état des lieux du programme de la participation de la société civile (a), les contraintes et obstacles (c), et les stratégies à capitaliser sur les expériences camerounaises.

a) Etat des lieux

63. Les participants de cet atelier ont fait un triple constat relatif à l'état des lieux:

- D'abord que l'approche participative est effective au Cameroun, ensuite que l'Etat constitue le moteur de ce processus, comparé aux autres acteurs que sont la société civile et le secteur privé; enfin que les manifestations de la prégnance de cet esprit participatif sont observables dans plusieurs domaines. Notamment sur le plan environnemental, sur le plan de la santé, sur le plan agricole et sur celui de la lutte contre la pauvreté.
- Sur le plan de la santé, elle se manifeste par la participation de la population à l'élaboration du cadre juridique de la médecine traditionnelle, on la trouve aussi dans l'association des tradi - praticiens, dans les districts de santé, dans les programmes VIH - SIDA, dans l'élaboration des stratégies sectorielles et dans la formation en gestion des équipements et des ressources financières dans les formations sanitaires.
- Sur le plan agricole, on la retrouve au niveau de la recherche, avec la programmation des activités de recherche et de transfert des technologies (endogènes et exogènes) aux populations, depuis la création de l'IRAD en 1996. Ici, le vulgarisateur tient un assemblée avec les populations pour déterminer le plan de travail .
- Au plan de la lutte contre la pauvreté elle se manifeste par l'association de la société civile au niveau de l'élaboration des documents sur les stratégies
- Au plan de l'appui au développement des communautés villageoises enfin, il existe une opération pilote du développement participatif des communautés villageoises (APNV).

64. Actuellement, cette opération se trouve dans la phase de suivi. L'importance de la méthode participative dans le partenariat Etat/société civile/secteur privé dans ses trois variantes directives

(au plan de la santé), semi directive (dans la lutte contre la pauvreté), et pleinement participative (appui au développement rural), ne doit pas nous faire oublier qu'il existe de multiples contraintes.

b) Contraintes

65. Elles sont nombreuses: Absence d'une plate forme Etat/société civile; faiblesse des ressources, absence de suivi, clivage socio, faible mobilisation des populations, crise de confiance aussi bien vis-à-vis de l'Etat que de certains acteurs de la société civile.

c) Stratégies à capitaliser

66. Elles se résument aux différents exemples examinés plus haut et qui concernent tous les domaines et toutes les expériences camerounaises en matière de développement participatif et durable.

67. Quoi qu'il en soit, les stratégies doivent tenir compte du contexte et être adaptées, *mutatis mutandis*, en fonction du milieu dans lequel elles sont mis en œuvre.

3. RAPPORT DE SYNTHÈSE

68. Du 31/10/2000 s'est tenu à l'hôtel Hilton à Yaoundé (Cameroun), un forum sur l'expérience camerounaise en matière de développement participatif, sur le thème "quel environnement, quel partenariat et quels mécanismes pour le développement participatif du Cameroun?"

69. Organisé par la commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec Congac, et placé sous le haut patronage du gouvernement camerounais, ce forum a consacré sa première journée, à la présentation des expériences camerounaises en matière de développement participatif, et la deuxième à l'exposé des thèmes d'ateliers.

70. Conformément au programme du forum, l'atelier N° 1 devait se pencher sur la problématique de l'importance du partenariat gouvernement/société civile et secteur privé dans le renforcement de l'Etat de droit et du développement durable. Le second atelier s'est réservé le thème de responsabilité, environnement et mécanismes facilitant le développement participatif. Quant au troisième, il devait se consacrer aux stratégies et mécanismes à capitaliser sur les expériences camerounaises.

71. Au cours de la réunion préparatoire à ces ateliers, il a été convenu que la méthode de traitement des thèmes suivra trois étapes: l'état des lieux, les contraintes et solutions, enfin les mécanismes et moyens d'actions nécessaires. Le présent rapport de synthèse présente la quintessence des réflexions menées dans les différents ateliers. Il se compose de trois parties. La première est consacrée à l'atelier N° 1, la seconde au N° 2 et la troisième au N° 3.

3.1. L'importance du partenariat gouvernement/société civile et secteur privé, dans le renforcement de l'état de droit et du développement durable.

72. Les animateurs du premier atelier ont principalement axé leurs réflexions sur l'état des lieux des obstacles et difficultés au partenariat Etat/société civile/secteur privé (a), les solutions (b) les recommandations (c)

a) Obstacles et difficultés au partenariat

73. Repassant en revue la situation des trois principaux acteurs impliqués dans ce domaine, l'atelier N° 1 a fait quatre constats pour ce qui est des pouvoirs publics, cinq en ce concerne la société civile et trois pour ce qui concerne le secteur privé. Ce qui caractérise d'abord les pouvoirs publics dans leur relation avec la société civile et le secteur privé, ce sont les insuffisances d'un cadre juridique approprié en matière de partenariat, celle d'une culture de dialogue, l'absence, mis à part le cas du MINESUP/syndicat de l'Enseignement Supérieur qui a institué un cadre permanent de concertation, et l'émergence et la multiplication d'ONG de circonstance suscitées par les pouvoirs publics.

74. Quant à la société civile, si elle dispose dans ses versions syndicales et associatives depuis les années 90 d'un cadre juridique, il n'en demeure pas moins vrai qu'elle éprouve encore de réelles difficultés d'accès à l'information, qu'elle fait encore face au manque de professionnalisme et de formation de ses cadres, à l'insuffisance des ressources financières et à l'absence d'une vision commune.

75. Le secteur privé, s'il bénéficie théoriquement du désengagement de l'Etat, doit encore faire face au dysfonctionnement, de la justice et au manque de ressources humaines et financières.

76. Cet ensemble d'observations limitent la capacité de la société civile à se prendre en charge, celle de l'Etat à faire face à ses responsabilités, et celle du secteur privé à prendre le relais du désengagement annoncé de l'Etat. L'Etat de droit s'en trouve ainsi fragilisé et le développement durable compromis. Ce constat a tout naturellement amené le panel de l'atelier N°1 à suggérer quelques solutions.

b) Solutions

77. Elles sont principalement au nombre de six et portent sur la mise sur pied d'un cadre juridique approprié, d'un cadre de concertation société civile/secteur privé. Il est également salubre de promouvoir la bonne gouvernance, de rendre l'information accessible et disponible, par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication encourager le regroupement des ONG en réseaux sectoriels et de capitaliser leur expérience. Enfin de renforcer l'expertise des ONG aux moyens de travaux spécialisés.

d) Recommandations

78. Essentiellement au nombre de trois, il s'agit d'abord pour les ONG d'initier un programme de formation conçu à partir de leurs propres besoins, en vue du renforcement de leur capacité; d'organiser un atelier sur les lois de 1999 afin que la société civile participe à l'élaboration des textes d'applications. Enfin, de mettre sur pied un cadre permanent de concertation, en s'inspirant de celui qui existe depuis l'année dernière entre le MINESUP et les syndicats du personnel de l'enseignement supérieur.

3.2. Responsabilité, environnement et mécanismes facilitant le développement participatif.

79. L'atelier N° 2 a adopté un plan d'exposé en deux grandes parties: la première s'est consacrée à la définition des concepts, (a) et la seconde aux recommandations.

b) Définition des concepts

80. Deux principaux concepts ont été examinés: le concept de *responsabilité* et celui d'*environnement*. En ce qui concerne la responsabilité, l'atelier a principalement identifié deux variantes:

- La responsabilité politique qui incombe au pouvoir public, dans la mesure où c'est à ceux-ci qu'il revient d'élaborer les lois et règlements qui régissent la société.
- La responsabilité opérationnelle caractéristique de la société civile dans la mesure où elle aussi est tenue de rendre compte à l'Etat, aux populations et aux bailleurs de fonds de ses activités.

80. L'atelier fait un triple constat en ce qui concerne l'état des lieux de la responsabilité politique au Cameroun. Si l'on ne peut nier l'existence de nombreux textes consacrant la reconnaissance de la société civile par les pouvoirs publics (lois 1990 et 1999). En revanche, les décrets d'application desdits textes tardent souvent à être mis en œuvre, au même titre que, certains textes comme la loi de 1999 sur les ONG qui restent inappropriés et donc devraient être revus.

81. Quant à la responsabilité de la société civile considérée comme contre pouvoir, l'atelier la situe dans l'obligation du respect des institutions, de la discipline, de la transparence et de l'engagement civique. En ce qui concerne le concept d'environnement, il est surtout appréhendé dans ses versants institutionnels et socio-économique et culturel.

82. Si l'atelier semble être d'accord pour admettre l'existence d'un cadre institutionnel incitatif pour un développement participatif, l'environnement socio-économique, par contre constitue un frein à ce développement. L'atelier relève ainsi le manque de crédibilité des acteurs ainsi que celui des moyens financiers et techniques.

83. L'environnement culturel délétere accentue cette situation et l'absence d'un cadre de concertation permanente entre partenaires sociaux et pouvoirs publics, tout comme l'existence de nombreux clivages au sein de la société ne sont pas de nature à faciliter un développement participatif.

5 - Recommandations (à regrouper par acteur: Etats, société civile, secteur privé)

84. Dix principales recommandations émanent de cet atelier:

1. La signature des décrets d'application des textes en attente;
 2. La continuation de la formation du mouvement associatif par l'Etat afin que mouvement puisse davantage participer à la prise de décision;
 3. La poursuite de l'appui de la communauté internationale à la société civile;
 4. La poursuite du renforcement des capacités de la société civile, en matière d'expertise et d'organisation;
 5. La décentralisation effective des pouvoirs au bénéfice des collectivités territoriales décentralisées;
 6. La promotion des valeurs traditionnelles positives;
 7. La prise des valeurs incitatives favorables au secteur privé;
 8. L'Amélioration de l'environnement juridique;
 9. L'instauration d'un mécanisme de concertation pouvoir public Société civile/secteur privé permanent ;
 10. L'implication de la société civile dans la protection de l'environnement.
- Susciter au niveau des organisations de la société civile un esprit de complémentarité, plutôt que concurrence par rapport à l'Etat;
 - Susciter une vision commune des organisations de la société civile;
 - Appuyer la constitution et le développement de réseau sectoriels des organisations de la société civile;
 - Veiller à la visibilité de toutes les composantes de la société civile dans toute sa diversité.

3.3. STRATEGIE ET MECANISMES A CAPITALISER SUR LES EXPERIENCES CAMEROUNAISES

85. L'atelier N° 3 a adopté un plan de travail en trois parties: L'état des lieux du programme de la participation de la société civile (a), les contraintes et obstacles (c), et les stratégies à capitaliser sur les expériences camerounaises.

d) L'Etat des lieux

86. Les participants de cet atelier ont fait un triple constat relatif à l'état des lieux: D'abord que l'approche participative est effective au Cameroun, ensuite que l'Etat constitue le moteur de ce processus, enfin que les manifestations de la prégnance de cet esprit participatif est observable principalement dans cinq domaines. sur le plan de l'appui au développement des communautés villageoises, sur le plan de l'éducation, sur le plan de la santé, sur le plan agricole et sur celui de la lutte contre la pauvreté.

- Sur le plan éducatif, elle est manifestée dans l'élaboration des stratégies sectorielles.
- La mise en place des infrastructures et des équipements, et dans la gestion des ressources dans les établissements scolaires etc.
- Sur le plan de la santé, elle se manifeste par la participation de la population à l'élaboration du cadre juridique de la médecine traditionnelle, on la trouve aussi dans l'association des tradi - praticiens, dans les districts de santé, dans les programmes VIH - SIDA, dans l'élaboration des stratégies sectorielles et dans la formation en gestion des équipements et des ressources financières dans les formations sanitaires.
- Sur le plan agricole, on la retrouve au niveau de la recherche, avec la programmation des activités de recherche et de transfert des technologies (endogènes et exogènes) aux populations, depuis la création de l'IRAD en 1996. Ici, le vulgarisateur tient un assemblée avec les populations pour déterminer le plan de travail.

- Sur le plan de la lutte contre la pauvreté elle se manifeste par l'association de la société civile au niveau de l'élaboration des documents sur les stratégies.
- Sur le plan de l'appui au développement des communautés villageoises enfin, il existe une opération pilote du développement participatif des communautés villageoises (APNV).

87. Actuellement, cette opération se trouve dans la phase de suivi. L'ampleur de la méthode participative dans le partenariat Etat/société civile/secteur privé dans ses trois variantes directives (au plan de la santé), semi directive (dans la lutte contre la pauvreté), et pleinement participative (appui au développement rural), ne doit pas nous faire oublier qu'il existe de multiples contraintes.

e) Contraintes

88. Elles sont nombreuses : Absence d'une plate forme Etat/société civile; faiblesse des ressources, absence de suivi, clivage social, faible mobilisation, crise de confiance .

f) Stratégies à capitaliser

89. Elles se résument aux différents exemples examinés plus haut et qui concernent tous les domaines.

3.4. RAPPORT D'ATELIERS

ATELIER N°1

90. Importance du partenariat gouvernement - société civile - secteur privé dans le renforcement de l'Etat de droit et du développement durable.

Facilitateurs:

1-Mme ANDELA Christine

2-Dr NANTCHOUANG Robert

Rapporteur: M. EWOUKEM ELAT Guy Patrick

Compréhension des concepts

- Etat de droit
- Développement durable
- Partenariat
- Société civile

I- Etat des lieux

II- Contraintes; obstacles; difficultés

III- Solutions, recommandations

Compréhension des termes

- ◆ Etat de droit: Existence des textes, applicabilité et application de ces textes; exécution des décisions de justice
- ◆ Développement durable: satisfaction des besoins d'aujourd'hui sans compromettre les besoins des générations futures.
- ◆ Se caractérise par des programmes de développement mettant l'homme au centre des préoccupations.
- ◆ A la notion du temps (durabilité) il faut ajouter que le développement durable prend en compte tous les aspects de la vie de l'homme dans son environnement.

Partenariat:

91. Contexte: Il y a mutation de l'Etat paternaliste qui fait tout, qui sait tout à l'Etat partenaire qui reconnaît qu'il ne peut plus tout seul ce qui implique de la part du gouvernement des efforts pour intégrer cette nouvelle approche et pour la traduire dans la réalité. Côté société civile, le partenariat est perçu comme une stratégie de mobilisation des différents acteurs qui ne lèsent aucun acteur chacun intervenant dans des domaines bien précis pour le bénéfice de tous et de chacun.

- ◆ Société civile: groupes organisés pour la mobilisation sociale en faveur de la défense des intérêts et des droits des citoyens prioritairement des groupes vulnérables. Il faut en outre préciser que les partis politiques ne font pas partie de la société civile.
- ◆ Etats des lieux

92. Il s'agissait de passer en revue la situation dans laquelle se trouve les différents partenaires en relevant les contraintes.

1° Les partenaires

Côté pouvoirs publics:

- a) Absence de cadre juridique disposant en matière de partenariat
- b) Absence de mécanismes de partenariat
- c) Absence d'une culture de dialogue contradictoire de la part du gouvernement
- d) Création d'ONG de circonstance par les gouvernants et les gestionnaires de fonds publics

Côté société civile

- a) Cadre juridique: la loi 99 contient des dispositions peu favorables aux ONG; textes d'applications inexistant
- b) Difficulté d'accès à l'information
- c) Manque de professionnalisme
- d) Absence de formation et de spécialisation dans les questions pointues
- e) Manque de ressources financières
- f) Absence de vision

Côté secteur privé

93. Ce secteur a bénéficié théoriquement du désengagement de l'Etat (intérêt réel des bailleurs de fonds pour ce secteur) mais, secteur victime du dysfonctionnement de l'Etat surtout de la justice.

- Manque de ressources humaines
- Difficultés au niveau de l'appui par des banques

2° Les solutions

- Un cadre juridique mieux approprié
- Un cadre de concertation ONG - secteur privé
- Promotion de la bonne gouvernance
- Rendre l'information accessible à travers les NTIC
- Regroupement des ONG en réseaux sectoriel et capitalisation de leur expérience
- Collaboration des ONG avec l'expertise des institutions universitaires à travers des groupes de travail spécialisés

Recommandations

- Les ONG doivent initier un programme de formation conçu à partir de leur besoin réel en terme de renforcement des capacités
- Organisation d'un atelier sur la loi de 1999 et participation des ONG à l'élaboration des textes d'application de cette loi
- Meilleure structuration des ONG jusqu'au niveau régional (région Afrique)
 - Au niveau national il y a des collectifs ou forum national
 - Au niveau sous-régional il y a des unions
 - Au niveau régional, organisation de la société civile africaine (OSCA)
 -

94. Nous recommandons particulièrement à la CEA et aux autres organisations du système des N.U d'appuyer les ONG dans leurs efforts de structuration au niveau national, sous-régional et régional.

95. Nous lui recommandons également d'appuyer la mise en place d'un centre d'information de la société civile africaine. (site Internet par exemple) et d'un bulletin de la société civile.

96. Recommandation est en outre faite à la CEA d'appuyer la société civile pour un partenariat avec les institutions intergouvernementales au niveau sous-régional (exemple CEMAC, CEEAC, CEDAO) et au niveau régional (OUA).

ATELIER N°2 : RESPONSABILITE, ENVIRONNEMENT, ET MECANISMES FACILITANT LE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

97. Le dit atelier avait pour:

Président: Monsieur Michel NJIKEUTCHI

Rapporteurs: M. LEBOGO Jean
M. KANA Guy Ebénézer

Facilitateur: M. MBANGA Olivier

98. Après nos débats fructueux sur le thème responsabilité, environnement et mécanismes facilitant le développement participatif, l'atelier N°2 s'est appesanti sur le concept des approches du développement participatif.

99. Le contenu des responsabilités de l'environnement durable. Ainsi l'atelier a défini le développement participatif comme processus coordonné des recherches des solutions impliquants tous les acteurs et notamment les populations concernées.

La responsabilité

100. Les participants se sont attelés sur l'état des lieux de la responsabilité des différents acteurs de développement. L'atelier n°2 a relevé les types de responsabilité;

101. La **responsabilité politique** qui incombe aux pouvoirs publics qui élabore les lois et régissant le fonctionnement de la société

102. L'atelier a constaté que les textes concernant la société civile existent, par contre les décrets d'applications tardent à venir par ailleurs certaines dispositions de la loi devraient être revu loi 99 notamment concernant les ONGs unipersonnelles.

103. La société civile comme contre pouvoir a aussi les responsabilités: respect des institutions, discipline et engagement, transparence.

104. La responsabilité opérationnelle

105. En tant qu'acteur, elle facilite le développement en agissant, valorisant, acceptant, agissant et en rendant compte de ses activités à la population, à l'Etat et aux bailleurs de fonds. C'est l'obligation légitime de la société civile.

Environnement

106. En matière d'environnement institutionnel, les textes et le cadre existent.

107. Concernant l'environnement socio économique, l'atelier a constaté la difficulté d'identification des acteurs - de leur crédibilité. La société manque les moyens de sa politique financier et technique.

108. L'environnement culturel est délétère: il faut une structure de concertation, de consensus, le problème d'adaptation des solutions ne tenant pas souvent compte des réalités concrètes et un manque criard de communication. L'approche participative suppose une certaine expertise au niveau comportemental. Ainsi l'atelier a pu relever les recommandations suivantes:

- 1- Que les décrets d'application vient vite le jour
- 2- Que l'Etat continue de promouvoir le mouvement associatif afin de permettre à la société civile de participer à la prise de décision
- 3- Que la communauté internationale continue d'appuyer la société civile dans son effort de contribution au développement
- 4- Que la société civile s'organise pour mieux se faire entendre
- 5- Qu'il y ait le renforcement des capacités pour un souci de professionnalisme
- 6- Qu'il y ait une décentralisation effective au profit des collectivités locales
- 7- Qu'il y ait promotion de certaines valeurs traditionnelles et coutumières positives
- 8- Qu'il y ait des mesures incitatives favorables au secteur privé de manière à ce que ce dernier participe au développement du pays
- 9- Que l'environnement juridique soit plus propice
- 10- Qu'il y ait un processus de concertation des réseaux nationaux et/ou sectoriels des ONG/sociétés, l'égide de la CEA (commission économique pour l'Afrique)
- 11- Que la société civile veille à la protection de l'environnement et du cadre de vie en dénonçant toute défaillance et dégradation.

3.5. PLAN DE TRAVAIL

I - Etat des lieux par rapport au programme de participation de la société civile

II - Identification des différentes contraintes et obstacles

III - Stratégies et mécanismes à capitaliser sur les expériences camerounaises

I ETAT DES LIEUX

A- Constat: L'approche participative est effective au Cameroun.

B- Différents acteurs

- a) Etat: moteur du processus participatif
- b) Société civile:
 - Syndicat
 - ONG
 - Collectivités locales (mairies populations églises etc.).

109. Impulsion étatique par la création du cadre juridique afin que les autres acteurs (ONG syndicaux etc.) l'accompagnent dans le processus.

C- Opérations et manifestations
y tableau

Opérations	Manifestations
a) Environnement	- Phase de la planification (Elaboration a duré 36 mois)
b) Recherche Agricole	<p>- Programmation des activités de recherche et de transfert des technologies (endogènes et exogènes) au niveau des populations depuis 1996 à la création de l'IRAD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • C'est la vulgarisation qui s'occupe du transfert • Valorisation des connaissances endogènes • Echange et transfert des connaissances endogènes et exogènes
c) Vulgarisation agricole	<p>Préparation des campagnes de vulgarisation tient une assemblée préalable avec les villageois pour la détermination du plan de travail avec les problèmes posés (durée 2 ans). Il remonte vers sa province pour des problèmes sans solutions afin d'arrêter un plan de travail adapté.</p>
d) Opération pilote du développement participatif des communautés villageoises (APNV)	<p><u>5 phases</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Préparation 2- Diagnostic 3- Planification 4- Exécution (mise en œuvre) 5- Suivi (phase actuelle)
e) Réduction de la pauvreté	<p>Association société civile au niveau de l'élaboration des documents sur les stratégies.</p>
f) Approvisionnement en eau potable en milieu rural	<p>Enquêtes préliminaires associant les bénéficiaires</p> <p>Planification et association des bénéficiaires au choix du site</p> <p>Gestion et exploitation d'un ouvrage (forage, mini adduction d'eau etc....)</p> <p>Ouvrage géré par les bénéficiaires regroupés en comité de gestion</p> <p>Petite maintenance (maintenance préventive) assurée par les bénéficiaires</p> <p>Formation des artisans réparateurs (qui évoluent en champ libre) rétribués par les comités de gestion (durée 10 ans)</p>

<p>g) Assainissement</p>	<p>Construction des latrines VIP (améliorées)</p>
<p>h) Education</p>	<p>Elaboration de la stratégie sectorielle</p> <p>Education non formelle</p> <p>Participation communautaire par une ONG</p> <p>Sensibilisation</p> <p>Mise en place des infrastructures et équipements Etat - syndicat - population + ONG</p> <p>Gestion des ressources dans les établissements scolaires (primaires)</p> <p>Etude du milieu avec les populations</p> <p>Diagnostic organisationnel</p> <p>Identification des besoins</p> <p>Projets solutions problèmes posés</p>
<p>i) Projets de développement communautaire (ONG)</p>	<p>Etude de faisabilité collégiale</p> <p>Définition du niveau de contribution de la population au niveau des ressources</p> <p>Définition des indicateurs (arrêter avec la population un plan de suivi et d'évaluation)</p> <p>Mise à la disposition de la communauté des outils pour suivre son projet (durée 10 ans)</p> <p>Concours de tous acteurs (délégation de l'agriculture etc. ...)</p> <p>Participation de la population à l'élaboration du cadre juridique de la médecine traditionnelle</p> <p>Association des tradi - praticiens dans les districts de santé dans le programme du VIH - SIDA.</p>
<p>j) Santé</p>	<p>Renforcement des structures et infrastructures</p> <p>Formation en gestion des ressources financières dans les formations sanitaires</p> <p>Elaboration de la stratégie sectorielle</p> <p>Formation en gestion des équipements.</p>

II et III- CONTRAINTES ET SOLUTIONS ENVISAGEES ((identification des différentes contraintes et obstacles) -

(stratégies et mécanismes à capitaliser sur les expériences camerounaises. Y tableau

Contraintes	Solutions envisagées
Absence d'une plate forme Etat - société civile mauvaise circulation de l'information	Création d'une plate - forme Etat – société civile
Faiblesse des ressources	Développement des outils de communication participative Prévoir les lignes budgétaires dans les différents déplacements ministériels pour la société civile
Absence des mécanismes de suivi	Mise en place d'un mécanisme de financement durable par les pouvoirs publics aux fins de suivi des projets
Faible organisation de la société civile	Professionnalisation des ONG
Clivage au sein de la population cible	Identifier les clivages et les aplanir
Faible mobilisation des ressources locales	Education des populations à l'approche participative et à l'autofinancement
Manque de confiance entre les bénéficiaires et les Organismes d'appui	Etablissement et respect des protocoles d'accord
Reconnaissance de toutes les parties prenantes en compte insuffisante de toutes les parties prenantes	Diagnostic et analyse de toutes les parties prenantes (diagramme de 20)
Absence d'un cadre juridique pour la médecine traditionnelle	Elaboration d'un cadre juridique adéquat
Manque de formations juridiques	Intensification des formations juridiques des masses et plus particulièrement des femmes
Capacité insuffisante sur le plan institutionnel, opérationnel et financier	Promouvoir le développement de toutes les capacités des services techniques pour accomplir leur mission
Inexistence d'un mécanisme financier d'appui aux communautés	Promouvoir un fond d'appui aux initiatives communautaires
Insuffisance des textes législatifs et réglementaires à l'approche participative en général	Compléter l'arsenal juridique réglementaire et renforcer les capacités de toutes les parties prenantes
Insuffisance des moyens de contrôle	Développer les moyens de contrôle
Problème de leadership au niveau de la base	Etudier le milieu et diagnostiquer les conflits latents pour les aplanir
Rapports conflictuels entre syndicats constitués et communautés	Acceptation des syndicats comme partenaires et renforcement de leur capacité
Rapports conflictuels entre ONG constituées et Etat	Acceptation des ONG comme partenaire et renforcement de leur capacité
Manque de suivi et d'évaluation des projets de développement	Suivi et évaluation de tout projet de développement.

3.6. DECLARATION DE YAOUNDE

110. Les participants du Forum sur l'expérience camerounaise en matière de développement participatif organisé par la CEA en collaboration avec la Congaco sous le haut patronage du gouvernement camerounais, du 31 octobre au 2 novembre 2000 au Hilton de Yaoundé.

111. Reconnaisant l'importance du thème et en particulier les sous-thèmes suivants:

- Quel environnement
- Quel partenariat
- Quels mécanismes pour le développement participatif du Cameroun

112. Reconnaisent la nécessité de l'approche participative pour relever ces principaux défis. Reconnaisant la complexité de cette approche et soucieux à travers ce forum de contribuer à le rendre plus efficient, les participants recommandent au niveau politique, la création d'un environnement propice à la participation de la société civile, du secteur privé;

113. Reconnaisant par ailleurs le rôle déterminant du secteur privé dans le développement du Cameroun, les participants invitent le gouvernement à prendre des mesures incitatives pour encourager le secteur privé à s'impliquer davantage dans le processus participatif.

114. Saluent L'effort soutenu du gouvernement camerounais pour promouvoir le développement afin de résoudre les problèmes cruciaux suivants:

- La réduction de la pauvreté
- La vulgarisation agricole
- La vulgarisation de la recherche
- La gestion de l'environnement

115. Encouragent le gouvernement à continuer les réformes pour la mise en place et l'opérationnalisation des institutions adéquates en intensifiant le dialogue avec l'ensemble des acteurs politiques et sociaux, encourageant une fois de plus le gouvernement à cibler la démarche participative pour atténuer l'impact de la pauvreté sur les communautés

116. Exhortent le gouvernement à développer davantage les infrastructures dans la zone rurale, dans le domaine de la promotion des micro-crédits, le transport, la communication, l'éducation et de la santé afin de permettre à ses populations rurales de transformer les immenses ressources naturelles dont disposent le Cameroun à leur profit.

117. Recommandent la création des mécanismes pour faciliter le dialogue continu entre tous les acteurs du développement.

118. Recommandent la création d'un fond fiduciaire alimenté par le gouvernement, la société civile et le secteur privé pour le financement des projets de développement surtout au niveau communautaire.

119. Au niveau de la société civile, les participants Reconnaisent le besoin de s'impliquer davantage dans le processus du développement participatif et d'améliorer leur capacité à cette fin.

120. Pour ce faire, les participants Invitent la communauté internationale en particulier les agences des nations unies à soutenir activement le processus de développement participatif et de rendre visible ce support dans leurs programmes.

121. Enfin, les participants Relèvent le besoin d'améliorer la communication entre les différentes organisations de la société civile ainsi qu'entre ces organisations avec les autres partenaires afin d'assurer une meilleure visibilité de leurs activités pour plus de crédibilité.

Fait à Yaoundé le 2 novembre 2000.

3.7. MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants au Forum sur l'expérience camerounaise en matière de développement participatif

- considérant l'appui multiforme du gouvernement camerounais pour l'organisation de ce forum capital pour l'approfondissement du développement participatif,
- considérant les résultats auxquels sont parvenus les participants et qui permettent de façon décisive la revitalisation de la société civile dans le cadre du développement participatif;
- appréciant à sa juste valeur l'initiative de la CEA en collaboration avec Congac
- remercient le gouvernement camerounais pour cette ouverture et cette main tendue à la contribution de la société civile au processus de développement participatif de notre pays
- remercient également à la CEA qui vient en appui à ce processus pour aider à l'approfondir et à le capitaliser.

Tiennent à exprimer leur reconnaissance et leur profonde gratitude au gouvernement camerounais ainsi qu'à la CEA pour continuer et davantage encore à les aider à développer leur capacité dans le domaine du développement participatif.

Fait à Yaoundé le 2 novembre 2000.

ANNEXES

MOT DE PRESENTATION DES OBJECTIFS DU FORUM Par Jacqueline NKYOYOK Secrétaire Exécutif Congac

**Excellences, M. Les Ministres
Excellences M. Les Ambassadeurs
Excellence M. Les représentants de la CEA
Honorables invités et chers participants**

C'est pour moi un énorme plaisir de vous trouver ici réunis à l'occasion de l'ouverture des travaux du forum sur l'expérience camerounaise en matière de développement participatif.

En effet, Le Forum national qui réunit ici le représentant de l'administration camerounaise, du secteur privé, les agences des Nations Unies, des composantes de la société civile et des organisations internationales a pour dessein de nous amener à discuter de la création de partenariats, de l'approfondissement de dialogue, des mécanismes et des mesures concrètes visant la création d'un environnement favorable pour un développement participatif et durable pour notre pays.

Appréciant à sa juste valeur la diversité de ce panel, nous allons avec l'espoir de trouver des façons de nous engager dans des partenariats au sein des administrations publiques, des organisations de la société civile, du secteur privé, des institutions internationales ainsi que celles du système des Nations unies, de même que dans des partenariats rapprochant ces différents acteurs.

Pour ce faire, nous nous fondons sur les valeurs et principes humains contenues dans la charte des Nations Unies, la charte africaine de la participation populaire, des traités et des accords, des rencontres au sommet, des dispositions institutionnelles et législatives nationales.

Nous allons insister pour que ces valeurs nous guident pour tirer parti du contexte national et mondial actuels.

Nous allons tous convenir que la sécurité et la paix auxquelles nous aspirons pour le Cameroun ne se limitent pas à l'absence de conflits armés, de discrimination ou d'exclusion. Nous aspirons à la création d'un environnement favorable à l'épanouissement de tous et l'harmonie au sein des différents groupes à travers les réseaux tissés de justice sociale, d'interdépendance économique et de coopération politique.

Nous devons reconnaître que le développement humain durable constitue le défi systématique le plus important à relever au cours des années à venir sachant que les changements technologiques portent en eux autant de possibilités que de menaces.

A première vue, parler de développement durable aujourd'hui soulève un paradoxe indéniable car au lieu de nous développer, les pays africains gèrent d'une façon quasi permanente la situation de crise et il est important pour nous de sonder le rapport dialectique entre souveraineté des Etats et leur engagement politique à créer un environnement favorable pour le développement durable et l'émergence de la société civile dans un contexte international de plus en plus complexe : faut-il par exemple que la souveraineté des Etats s'érodent pour que la mondialisation crée des conditions d'un développement durable des pays faut-il l'émergence de la société civile pour que les Etats s'affaiblissent ou alors faut-il un partenariat réel pour la reconstruction de nos Etats? ou alors, la société civile peut-elle émerger si les Etats restent forts, nous pouvons même aller loin en se posant la question de savoir si le rôle et l'espace de plus en plus reconnu aux sociétés civiles constituent le suicide de l'Etat, ou est une condition de son affaiblissement, l'environnement mondial actuel condamne-t-il les Etats à perdre leur souveraineté et les peuples au mutisme?

Toutes ces questions nous interpellent durant ces journées de réflexion.

C'est par exemple là quelques questions qui pourront guider nos réflexions afin de nous permettre de suggérer des stratégies, des actions, des mécanismes pour pouvoir contribuer à relever les défis majeurs de cette fin de siècle et augurer le 3e millénaire avec prouesse et optimisme pour notre pays?

Nous allons débattre de maintes questions brûlantes et des défis à relever en matière de partenariats pour en venir à une série de recommandations sur ce qu'il conviendra d'accomplir.

L'établissement de partenariats pour le développement et la gouvernance n'est pas cependant une fin en elle-même, ce n'est qu'un moyen de parvenir au bien-être de l'humanité.

Ce moyen constitue dans son essence même un défi sans cesse renouvelé, un appel à l'effort sans relâche, au dévouement indéfectible, elle nous pousse à établir de nouveaux objectifs et de réformes profondes susceptibles de combler les besoins des générations montantes afin de repartir avec les convictions que nos efforts vont vraiment contribuer à l'avènement d'un monde meilleur.

D'abord, il est apparu à tous l'échec flagrant du modèle de développement actuel, nous vivons une croissance rapide des flux internationaux de capitaux, un accroissement des richesses dans le monde : mais paradoxalement, la paupérisation augmente, les pauvres deviennent plus pauvres et une minorité de plus en plus riche.

L'importance et le rôle des organisations de la société civile sont partout reconnus et depuis quelques années, le Cameroun a vu ses organisations de la société civile au départ guidées par la seule défense des intérêts de leurs membres se transformer progressivement en organisations soucieuses de participer à la gestion du développement et du processus de bonne gouvernance.

Certes, la crise actuelle a conduit l'Etat camerounais à se désengager dans un certain nombre de domaines que les OSC tentent de combler.

Certes aussi, ces organisations s'occupent d'un éventail de questions liées au développement, à la protection de l'environnement, à la promotion des droits des enfants et des femmes, à la défense des droits de l'homme aux réflexions sur les politiques ... etc.

Mais ces organisations aujourd'hui font face à des grandes difficultés d'organisation et de fonctionnement qui entravent quelques peu leurs activités.

Malgré cette situation, l'on sent toujours leur engagement à vouloir toujours apporter leur contribution au construit collectif de ce pays.

Conscient de cet engagement, le gouvernement camerounais s'est engagé dans des réformes et aménagements tendant à encourager cette participation populaire aux efforts de développement.

Ainsi le gouvernement camerounais a adopté des approches novatrices pour l'élaboration de bons nombres de programmes en cours afin de faire une place aux organisations de la société civile.

Appréciant ces efforts de part et d'autres au niveau du Cameroun, la CEA dont la mission essentielle est d'appuyer les peuples africains à poser les bases d'un développement durable a bien voulu collaborer à cette initiative en initiant l'organisation du forum national sur les expériences camerounaises en matière de développement participatif.

A travers ce forum, nous voulons contribuer aux efforts visant

- à forger un consensus sur les moyens, notamment les approches, stratégies et mécanismes permettant d'approfondir la participation au processus de développement;

- Promouvoir le dialogue l'échange d'expériences et de leçons sur la participation au développement,, notamment les conditions, motivation et capacités des organisations de la société civile;
- Renforcer les liens entre les divers acteurs du développement (secteur public-privé-société civile, et
- Elaborer des repères et indicateurs pour évaluer et suivre les progrès accomplis.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Pendant trois jours nous suivrons les riches expériences camerounaises du côté gouvernemental aussi bien que du côté des acteurs non gouvernementaux.

Par et grâce à ce panel de qualité, nous allons les comprendre, si possible les réajuster, approfondir ou susciter les mécanismes de dialogue et de concertation pour un cadre d'expression de tous pour le développement durable du Cameroun.

Sachant que le processus participatif s'inscrit dans la durée et nécessite des moyens importants pour des réformes à différents niveaux, nous voulons également à travers ce forum réfléchir sur les moyens nécessaires et la contribution de chaque partenaire à la réalisation de ces programmes.

Ce forum nous permettra également de mettre en exergue la contribution de la société civile dans les domaines qui ne sont pas traditionnellement perçus comme leur domaine d'intérêt.

En effet, la société civile participe de plus en plus aux débats globaux et sa contribution aux réflexions sur les politiques afin d'éviter à nos pays la marginalisation dont il est victime est de plus en plus un domaine d'action privilégié de la société civile.

Par ce moyen, la société civile voudrait faciliter aux côtés des gouvernements, l'intégration de nos pays dans l'économie mondiale.

Si cela est une autre facette des activités des organisations de la société civile aujourd'hui, cela nécessite le partenariat avec le gouvernement et avec les autres partenaires. Mais aussi, l'accès aux informations et aux ressources, la capacité d'organisation qui propulseront inévitablement tous les acteurs dans un combat contre les forces et les abus internes et externes de la mondialisation.

Ainsi, la société civile à côté de son gouvernement avec l'appui des partenaires constituera un contre pouvoir aux abus et aux forces déstabilisatrices que constituent les puissances mondiales, les puissances financières dont les règles inégalitaires régissent le monde.

Ces puissances financières sont généralement hors d'atteintes par nos Etats tous seuls dans cette ère de mondialisation alors que c'est eux qui sont à quelques égards responsables des conflits, de l'endettement, de la paupérisation croissante, de l'émasculature de nos Etats et de l'érosion de leur souveraineté.

Et cette situation constitue bien les sources potentielles de l'insécurité, de la concurrence déloyale et la déconfiture de nos économies.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Ce forum est donc pour nous un forum d'espoir, l'espoir que notre pays aux riches potentialités retrouvera le chemin de la prospérité et de son rayonnement interne et externe grâce à une synergie d'action dont la finalité est de promouvoir le développement durable pour le bien être de tous grâce à la conjugaison des efforts de nous tous.

Je vous remercie.

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE/
CENTRE DE DEVELOPPEMENT SOUS-REGIONAL POUR L'AFRIQUE CENTRALE**

**DISCOURS D'OUVERTURE DU FORUM NATIONAL
SUR L'EXPERIENCE CAMEROUNAISE EN MATIERE
DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF**

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences les membres du corps diplomatique,
Chers collègues du système des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs,

Au nom Secrétaire exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, et en mon nom personnel, je voudrais exprimer les remerciements à Son Excellence Monsieur Martin OKOUDA, Ministre des investissements publics et de l'aménagement du territoire, pour l'importance qu'il a voulu bien accorder à ce Forum et pour avoir accepté de le présider. A travers lui, je voudrais exprimer ma gratitude au gouvernement de la République du Cameroun et au peuple camerounais pour le soutien qu'ils ont donné et continue de donner à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et son Centre de Développement Sous-Régional pour l'Afrique Centrale.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques années, le rôle de la société civile dans le développement des pays africains a été accru. C'est ainsi qu'en 1990, sous l'impulsion de la CEA, des gouvernements africains et d'autres organisations populaires africaines, s'est tenue à Arusha, Tanzanie, la conférence africaine sur la participation populaire. Au cours de cette conférence, une charte sur la participation populaire a été adoptée par l'ensemble des participants et les Etats africains présents.

Reconnaissant que l'Afrique a procédé déjà à plusieurs processus de réflexion concernant le développement du continent, reconnaissant également que ces différents processus ont toujours connu des mises en œuvre mitigées (nous pouvons citer le plan d'action de Lagos, le cadre alternatif africain pour le programme d'ajustements structurels (CARPAS), l'agenda du Caire pour la relance du développement africain, la charte et les recommandations adressées à différents partenaires), la CEA a décidé de sortir la déclaration d'Arusha et ces autres programmes des tiroirs ou des bibliothèques pour aider à leur mise en œuvre.

De plus, toutes ces rencontres au sommet de Rio à Beijing en passant par le Caire, Vienne, Copenhague, Rome, Istanbul, New York et autres, ont chacune insisté sur la place importante que doivent occuper les peuples dans toutes les étapes du processus de développement, de démocratie et de bonne gouvernance dans un pays. Cependant, comme je viens de le souligné plus haut, l'Afrique arrive difficilement à mettre en œuvre ces recommandations. Il est donc opportun de se poser les questions de savoir pourquoi les pays africains s'arrêtent-ils aux réflexions et à la conception des programmes? Comment amener les africains à s'approprier leur processus de développement et quelle peut être la contribution de la société civile dans ce sens ? Ces principaux points préoccupent la CEA et son Centre de développement sous-régional pour l'Afrique Centrale.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le thème de ce Forum « L'expérience camerounaise en matière de développement participatif » est important et d'actualité car la participation populaire est un des éléments essentiels pour atteindre un développement accéléré et une réduction rapide de la pauvreté. La participation

populaire est aussi une nécessité pour promouvoir la coopération afin d'atteindre les objectifs, notamment ceux en matière de développement harmonieux et auto-entretenu. En effet, la participation populaire est cruciale pour la transformation structurelle des économies de la sous-région et particulièrement celle du Cameroun car elle permet d'englober les efforts de l'Etat, du secteur privé de la société civile pour répondre aux nombreux besoins de développement de la région.

Malgré que la sous-région Afrique Centrale ait connu au cours des dernières années un taux de croissance positif et affiche des perspectives de développement plus prometteuses, la réduction de la pauvreté demeure un défi majeur qui est désormais pris en compte dans le programme de développement de la CEA et du gouvernement camerounais. La participation populaire peut contribuer à la réduction de la pauvreté en facilitant une large consultation sur les questions cruciales de développement socio-économique et en intégrant la population active dans l'appareil productif du pays.

Aujourd'hui, comme vous le savez, tout le continent africain est au carrefour de la mondialisation et les pays de la sous-région Afrique centrale, particulièrement le Cameroun, n'en sont pas épargnés. Le Cameroun présente certes des perspectives alléchantes. Mais il fait face à d'énormes contraintes parmi lesquels nous pouvons citer la pauvreté, les maladies endémiques et le chômage. Tous ici présents dans cette salle, décideurs gouvernementaux, entrepreneurs du secteur privé, leaders de l'opinion publique et de la société civile, régionales, nous devront doubler d'efforts pour supporter les actions entreprises en faveur du développement.

Plusieurs décisions et résolutions ont été prises et de programmes mis en place en faveur de la participation populaire, notamment la Charte africaine pour la participation populaire au développement, plusieurs stratégies nationales ont été développées par nos gouvernements pour un développement participatif. Maintenant, il est temps que nous traduisions tous ces plans, toutes ces stratégies et toutes ces recommandations en actions concrètes.

En un mot, il est temps d'agir. Nous devons agir avec vigueur et détermination, avec engagement pour atteindre cette nouvelle ère de développement au cours de laquelle la démocratisation du processus de développement sera fondée sur les principes de responsabilité et de responsabilisation des populations.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En choisissant cet important sujet et le cas du Cameroun, la CEA a souhaité que les discussions nous permettent en premier lieu de réfléchir sur les efforts déjà entrepris par le Cameroun pour répondre à l'appel lancé par la Charte africaine pour la participation populaire, invitant les gouvernements africains à adopter un cadre décentralisé, susceptible de stimuler les initiatives et la créativité des populations, surtout dans le milieu rural. A travers cette réflexion, nous pourrions examiner profondément les goulets d'étranglement qui se sont dressés sur le chemin et les bons résultats que nous pourrions mettre à la disposition des autres pays de la sous-région et de la région. En deuxième lieu, la CEA souhaite que nos discussions arrivent à la proposition de stratégies et approches nouvelles, permettant d'assurer concrètement la participation populaire au développement et à la conduite des affaires publiques.

Mesdames et Messieurs,

Faut-il rappeler tout l'intérêt que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique accorde au développement participatif? C'est pour cette raison que son Centre de développement sous-régional pour l'Afrique centrale, basé ici à Yaoundé, a depuis quelques années, concentré ses efforts sur le renforcement des capacités des organisations de la société civile. Il a ainsi organisé du 11 au 12 juin 1998, à Yaoundé un symposium sur les relations entre le gouvernement et les organisations de la société civile et un séminaire de formation des ONG du 15 au 18 juin 1998 dont les recommandations ont conduit à la tenue d'un forum sur l'avenir des

ONG de développement et la création du collectif des ONG dénommé « Forum des ONG de développement du Cameroun »

Nul ne peut nier aujourd'hui la contribution positive des organisations non gouvernementales et des associations de base au processus de développement de l'économie camerounaise. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, l'enjeu du présent forum n'est plus à démontrer. Je suis donc confiant que les résolutions qui sortiront de vos travaux seront spécifiques et concrètes de manière à inspirer les autres pays de la région sur les actions du gouvernement camerounais en direction de la participation de la population au processus de développement.

Permettez-moi Mesdames et Messieurs d'affirmer ici que la CEA apprécie pour sa juste valeur, le fait que le gouvernement camerounais ait, pour sa part, manifesté sa volonté d'associer toutes les bonnes volontés au développement du pays. En effet, le Président de la République en inaugurant l'actuel septennat a déclaré, je cite « s'agissant du développement du Cameroun, seul je ne peux mener à son terme ni même entreprendre un Project aussi vaste sans votre consentement, sans votre approbation, sans votre soutien. Notre avenir, nous devons le construire ensemble. Ensemble nous devons chasser la pauvreté Ensemble nous devons gagner la bataille de développement, ensemble nous devons lutter pour l'emploi, ensemble nous devons relever les défis du futur ».

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie pour votre aimable attention.

DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE MINPAT

**Mesdames et Messieurs les représentants
des organisations internationales,
Monsieur le Directeur du Centre de Développement
Sous-Régional Afrique Centrale
Madame le Secrétaire Exécutif de la Congac,
Mesdames et Messieurs,**

Il m'échoit l'insigne honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du gouvernement camerounais pour vous souhaiter la bienvenue en ces lieux, à l'occasion de l'ouverture du forum sur l'expérience nationale en matière de développement participatif qu'organisent la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et la confédération des ONG d'Afrique Centrale, sous le patronage du gouvernement camerounais.

En cette circonstance, permettez-moi tout d'abord de remercier toutes les personnalités ici présentes, en particulier les représentants des pays amis et des organisations internationales qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps, en dépit de leurs multiples occupations pour partager avec nous les réflexions sur les expériences développées au Cameroun en matière de participation de toutes les forces vives de la nation dans le vaste chantier du développement; chantier qui comme chacun sait requiert beaucoup d'exigences à tous les niveaux.

Permettez-moi de remercier les orateurs qui m'ont précédé pour leurs allocutions chargées d'espérance et porteuses d'avenir.

Je voudrais également exprimer ici nos remerciements à tous ceux qui ont rendu possible l'organisation de ce forum qui, à nos yeux constitue une plate-forme idoine pour les échanges et une opportunité de dialogue que nous espérons fructueux et constructifs en vue de capitaliser les acquis de l'approche participative en matière de développement.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs**

Les présentes assises, faut-il le rappeler, s'inscrivent en droite ligne des recommandations de la conférence internationale d'Arusha de 1990, naguère placée sous le thème: "PUTTING THE PEOPLE FIRST" <<(mettre le peuple en avant)>>, et qui préconise une nouvelle ère de développement au cours de laquelle la démocratisation du processus de développement sera fondée sur les principes de responsabilité et partant de responsabilisation des populations.

A cet égard, le gouvernement camerounais voudrait ici marquer son appréciation sur le fait que son engagement sur l'approche participative ait retenu l'attention de la communauté internationale en général et de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique en particulier.

En effet, comme vous le savez, pendant plusieurs choses publiques dans son sens étymologique *respublica* les autres acteurs au développement. Il faut d'ailleurs souligner que cette nouvelle approche s'inscrit en droite ligne dans la vision qu'a de l'évolution de notre société S.E. le Président Paul BIYA, vision dont les prémisses étaient expliqués dans son ouvrage sur le libéralisme communautaire.

Cette expérience qui sera présentée aux participants au cours des présents travaux porte sur des domaines variés tel que l'économique, le politique, le social et le culturel..

C'est donc pour cerner les contours de cette approche aux fins de l'enrichir, puis de la capitaliser pour des échanges d'expériences futurs, que les participants à ce forum provenant d'horizons divers: (secteur public, secteur privé, société civile dont les ONG), se retrouvent en atelier durant trois jours.

Il s'agira plus concrètement pour eux d'approfondir la réflexion sur des questions se rapportant à:

- L'importance que revêt l'engagement des citoyens dans le processus de développement, en particulier leur rôle, leur utilité et la valeur ajoutée qu'ils apportent dans ce processus;
- L'environnement propice à l'approche participative;
- Les stratégies et mécanismes favorisant l'établissement d'une collaboration et d'un partenariat étroits entre les acteurs du développement;
- Les domaines prioritaires de la participation et les mécanismes de suivi-évaluation.

Excellences

Mesdames, Messieurs,

Au moment où nous allons céder la place aux différents panélistes identifiés pour conduire les présents travaux, nous avons bon espoir que par les thèmes qui seront étudiés et par la qualité des séminaristes réunis dans cette salle, ce forum contribuera à définir des approches et stratégies de participation efficaces pour le développement durable de notre pays en particulier et de l'Afrique en général.

Il ne s'agit pas aujourd'hui d'organiser un forum de plus dont les résultats aussi élaborés fussent-ils, pourraient se retrouver dans un placard.

Dans cette attente, je déclare ouverts les travaux du forum sur l'expérience nationale en matière de développement participatif..

Je vous remercie de votre aimable attention.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY
AND FINANCE

DISCOURS DE CLOTURE DU FORUM NATIONAL SUR L'EXPERIENCE CAMEROUNAISE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF PAR LE MINFI.

**Excellences,
Monsieur le Représentant de la CEA,
Mesdames, Messieurs les représentants des Missions diplomatiques,
Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations internationales,
Mesdames, Messieurs les Représentants de la société civile,
Honorables invités,**

L'honneur m'échoit aujourd'hui, au nom du Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances empêché, la cérémonie de clôture des travaux du forum national sur l'expérience camerounaise en matière de développement participatif.

Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères remerciements aux différentes personnalités qui ont bien voulu manifester leur intérêt au processus du développement de notre pays en participant à ces travaux.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

Nous voici au terme de trois jours d'intenses travaux au cours desquels nous avons mis en commun nos idées, partagé nos expériences dans le domaine du développement participatif. Les débats ont été ouverts, sereins, parfois passionnés, mais toujours dignes.

Il ne pouvait en être autrement avec un panel de cette envergure et vous étiez là au cœur même de l'expression démocratique dans le sens le plus large du terme.

Au regard du travail abattu et des principales résolutions adoptées, nous avons des raisons d'espérer, parce que nous croyons en notre capacité à relever le défi du développement de notre pays et nous croyons également à l'appui de nos partenaires.

En le disant, je n'ignore pas les difficultés inhérentes à toute action de développement qui veut s'inscrire dans la durée et la complexité des rapports humains dans une société en mutation permanente comme la nôtre.

Les efforts sont à faire au niveau gouvernemental et au niveau des acteurs non gouvernementaux, mais notre engagement pour un partenariat réel nous aidera certainement à relever ces défis.

Monsieur le Représentant de la CEA, vous voudrez bien transmettre à Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique nos sincères remerciements et notre appréciation de cette initiative, et nous espérons d'autres rencontres de ce genre pour aller toujours un peu plus loin dans la recherche des solutions au développement de notre pays.

Je voudrais ici réaffirmer l'engagement du gouvernement camerounais à faire de la participation un facteur essentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes efficaces notamment de lutte contre la pauvreté.

Le gouvernement fonde ainsi beaucoup d'espoir sur les acteurs du développement que vous êtes pour permettre à notre pays de gagner de nouveaux paris.

En souhaitant à chacun de vous un heureux retour dans vos familles respectives,

Je déclare clos les travaux du Forum National sur l'expérience camerounaise en matière de développement participatif.

Vive la coopération internationale,
Vive le Cameroun.

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

PROGRAMME

MARDI 31/10/00	THEMES/ACTIVITES	FORMAT	
8H-9H30	ENREGISTREMENT DES PARTICIPANTS ET ARRIVEE DES INVITES		
9H30-10H30 10H30-11H15 11H15-11H45	ORGANISATION DES TRAVAUX -Vote du bureau du Forum -Présentation des speakers et panéliste- -Adoption du programme CEREMONIE D'OUVERTURE Introduction et présentation du Forum (Congac) -Allocution de la CEA -Ouverture par le représentant du gouvernement camerounais - Cocktail d'ouverture par le MINPAT	Plénière	Cette phase est indispensable pour l'organisation du forum. S'assurer que le forum arrivera aux conclusions attendues en compte les attentes des participants.
11H45-13H30	PRESENTATION DES EXPERIENCES CAMEROUNAISES EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF - Le programme national de gouvernance - La stratégie nationale de réduction de la pauvreté - Le programme national de vulgarisation agricole - Le programme national de vulgarisation de la recherche Le programme national de gestion de l'environnement Contribution de la société civile à ces programmes	plénière 20 mn par expérience y compris les questions et débats.	La présentation de ces expériences et les stratégies; elle permet aussi de dialoguer à approfondir
13H30-14H30	PAUSE DEJEUNER		
14H30-15H30	Présentation de l'étude sur l'importance, le rôle et les avantages comparatifs des OSC et du secteur privé dans le processus de développement et la gouvernance	Plénière 30 mn présentation 30 mn	Le document de base sera distribué et débats sur certains points et de faciliter

		questions et débats	
15H30- 15H45	PAUSE CAFE		
15H45- 17H00	Présentation des expériences de la société civile	10 mn par présentation	
17H15- 17H30	PRESENTATION DES THEMES D'ATELIERS: - Atelier N°1- Importance du partenariat gouvernement - société civile- secteur privé dans le renforcement de l'Etat de droit et du développement durable - Atelier N°2- Responsabilité, environnement et mécanismes facilitant le développement participatif - Atelier N°3- Stratégies et mécanismes à capitaliser sur les expériences camerounaises Constitution des groupes de travail	15 mn	Les facilitateurs après les exposés: recommandations qui serviront de base
17H30- 18H00	Réunion Rapporteurs, des facilitateurs et personnes ressources (canevas d'atelier)		
	FIN PREMIERE JOURNEE		
MERCR EDI 1/11/00			
8H- 10H00	Travaux en Ateliers		
10H- 10H15	PAUSE CAFE		
10H15- 12H30	Suite Travaux Atelier		
12H30- 14H30	PAUSE DE JEUNER		
14H30- 15H30	Suite des travaux		
15H30- 15H45	PAUSE CAFE		
15H45- 17H30	Rédaction des rapports d'Atelier		Par l'équipe de
17H30- 18H00	Réunion des rapporteurs, Facilitateurs et personnes ressources (canevas du plan d'action)		

FIN DE LA 2 ^e JOURNÉE			
JEUDI 2/11/00			
8H-10H	Présentation des rapports d'atelier et du projet de plan d'action à partir des recommandations de groupes pour amendements	plénière	Par l'équipe de
10H-11H15	Elaboration du plan d'action et de la déclaration finale.	Plénière	Par l'équipe de
11H15-12H30	Présentation de la déclaration et des plans d'action pour adoption.	Plénière	
12H30-13H	PAUSE CAFE RENFORCE		
13H-14H30	Déjeuner libre		
14H30-16H	Finalisation des résultats et du plan d'action		
16H-16H30	CEREMONIE DE CLOTURE		
	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation des résultats - Motion de remerciement - Clôture des travaux 		
16H30-17H	<ul style="list-style-type: none"> - Cocktail de clôture. (MINFI) 		

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM/PRENOM	ORGANISATION	ADRESSE	TELEPHONE	FAX
BAA ETOA GILBERT	PRESS CRTV	2280 YDE	20 80 36	
BBO HAMIDOU	GIE/CAD	579 NGDERE	25 15 15/25 22 31	
DEGA SEVERIN CECILE	MINREST/UCAC	8166 YDE	31 69 30	23 74 02
FANA ANDELA	VOIX D'AFRIQUE		22 57 20	
HANDA S. NICAISE	Chambre d'agric.		22 04 41/23 14 96	
LEGUE LEOPOLD	Université YDE II	1283 YDE	22 20 91	
MBASSA EMILIENNE	SYNARI	20255 YDE	23 43 59	
TANGANA C. BERNARD	LE PHARE		22 61 62	
TANGANA CHARLES	AJEC	4360 DLA	39 27 90	39 27 90
ATINA RIBOUEM				
AWA D. FALL	UNECA	3005 ETHIOPIE	(2511) 44 31 56	(2511) 51 44 16/51583
AWAL MOHAMA	ACIC	594 YDE	22 97 07	
BAKEPEK ANDRE	ASAD-NGOUSSO	12907 YDE	22 04 41	
BAKOT NDJOCK E.	CSTC/OTAC	24098 DLA	237 42 84 50/900049	237 42 05 11/42 95 12
BAPAMBE MARIE RACHEL	COSADER	997 YDE	96 55 45	
BEKITE BEKITE	EXPERT	7068 YDE	31 04 34/31 18 42	
BIDIAS MENGUE	MINEFI/DEPD		23 22 71	
BIHINA BIKOE Jacqueline	CAEODFMAE	2335 YDE	95 10 37	
BILLE BILLE CLAUDE	MINMEE	70 YDE	22 17 48	22 61 77
BOYOM EDMOND	GOD/CAM.	1166 YDE	23 24 62	
CHERYL FAYE	UNICEF			
CHRISTINE ANDELA	COASAD	11813 YDE	96 32 58	22 43 50
DANG A KORO	RASADE	96 BAFIA	28 51 94/28 50 95	28 50 95
DINGA DAIGA	M.E.T.P.S	38793 YDE	31 88 10/22 14 36	31 88 10
DJAKAOU JULIENNE	FOREN/AGIR	353 MAROUA	29 16 98	
DJOKENG PIERRE MARIE	YREMC	8273 YDE	31 03 89	
EBEN MARTIN MARINUS	MAIRIE YDE I ^{er}	5584 YDE	20 01 55/20 59 36	20 59 36
EFFIOM COMFORT	MINSANTEPUR		22 57 97	
EKANI ISABELLE	SOS WOMEN	4797 YDE	23 41 75/95 34 98	
EKOAN ANTOINETTE	CESOPROSI	879 BAFIA	28 91 75	
ELISE KAMENI ELEMVA	SYNARI	4876 YDE	23 43 59	
ENGAMBA NSILI EDGARD				
ESSAMA BENF MARTIN	MINEFI/DPED		23 22 71	22 37 83
ETOGA TSOUNGUI N.	Centre NDONGO	305 YDE	23 98 65	
EWOUKEM ELAT Guy P.		13 YDE	21 71 17	
Franck Xavier AFFIA E.	UCIP	5583 YDE	22 09 64	22 09 64
FRANCOIS FOGNO F.	LA MISSIVE	6731 YDE	22 12 08/92.31.36	42 22 29
FRU ASANJI WILFRED J.	CAM 2000	6485 YDE	237 21 05 81	237 21 91 99
GHANGHO IBRAHIM	U.Y.I	EXT.NORD		
GWETH ANNE MARIE	MENAGERE			
HADJA KINGUI BALKISSA	UNAPANG	579 NGDERE	25 15 15	25 15 15
ITALIA MOUSSA	FSM	50 MEIGANGA	26 13 42/92 31 89	
HAMIDOU ABOUBAKAR				
HAROUNA YACOUBOU	UCOCAM/ONG	2832 YDE	23 09 23	23 09 23
HENNART CHRISTOPHE	GRET	5288	20 96 67	20 96 67
HENRI ETENE	JOURNALISTE		31 53 70	
IGOR AMOS GWINWETH	AVOCAMFORD	12340 YDE	23 15 14	23 63 83
INAK MARTIN JULES	ASAD NGOUSSO		22 04 41	
ISSI ALPHONSE	M.N.C	4074 YDE	23 45 66/96 65 47	22 62 62
ISSI JUNIOR SERGE	M.C.N	4074 YDE	23 42 32/96 65 47	
JEAN CLAUDE HELL	SPE/MINEF	12908 YDE	22 69 09/22 94 82	
JENNIFER KARGBO	UNECA	3005 ETHIOPIE	2511 44 52 43	2511 51 44 16/515832
KANA GUY EBENEZER	P.E.C	1814 YDE	31 80 95	22 62 62

-SAMUEL MBON	JOURNALISTE			
-SOFACK SIMON	CAWE		95 24 98	20 58 10
-SOLLE ANNICK	ACAFEJ	4055 DLA	42 13 38/92 98 03	42 76 10
-SONG ETIENNE	Espace lumière	5288 YDE	21 95 63/20 96 67	mailto:Songe@iccnet.c
-SOUT FERDINAND	EFS/ONG			
-TAKAM MICHEL	ADEIDCNA/ONG	1354 BFSSAM	44 58 82	44 58 82
-TALLA PAUL	GROTEPOCAM		30 24 25	
-TANE ROBERT	MINCOF		22 98 85	
-TANKOUA DENIS L.	MINPAT		23 59 48	
-TARKANG SALOMON	RTV SIANTOU	04 YDE	30 27 24	
-TCHATCHAING Philémon	GIC/PR.	121 NKSAMBA	49 18 93	
-TEUMEN MARIE M.	CEDACAM		23 09 23	
-TJOMB CLEMENT	HELP OTHERS	1218 YDE	30 36 89	
-TONYE JOSEHP Clément	APMTC	34 ESEKA		
-WETCHOKO FRANCOIS	COCCAM	143 BAFANG		
-YAYA MADINATOU	SC. L	MEIGANGA	26 13 47	
-YENE JOSEPH ALAIN	C.URBAINE	YDE	23 11 12	
-YOUMLE NDJIDDA	A. RURAL	353 MAROUA	29 16 98	
-ZAMBO AMOUGOU J.M	SG/CSTC		70 84 75	

CRETARIAT

-Mme NOUPA KATHY
-Mme SUN MELANIE

TESSES

-NGO MBANGA BLANDINE
-NGO MBANGA SANDRINE
-NTEP DIANE
-EMMANUEL

COMITE D'ORGANISATION

ELOUNDOU FRANCOIS	MINPAT			
BOULLEYS BELLO	MINPAT			
ESSAMA EBENE	MINFI			
e NGA MADELEINE	MININVEST			
KAMARA DAVID	SRDC/CEA			
e NKOYOK JACQUELINE	CONGAC			
MBANGA OLIVIER	CONGAC			
e NOUPA KATHY				

KEDI JEAN PIERRE	MINPAT	3291 YDE	23 36 48	22 15 09
LEBOGO JEAN	SOJELFCAM	14220 YDE	23 94 34	23 10 31
LEBOH NKOM MELANIE	CADEF/LOM	10 LOMIE		42 00 76
LOULOUGA FILS JEAN E.	RIDEC	6798 YDE	23 41 11	
MARIE ZOSE ESSI	GTZ	7814 YDE	21 91 18	23 23 72
MBAH GLADYS DZEKEM	BONGSIRUGRUP	22 KUMBO	48 14 93	48 14 93
MBAH MANGA TSALA	FORGYM	14683 YDE	22 27 55/22 07 91	
MBALLA MBALLA JEAN	FONGDEC	7483 YDE	20 22 39	20 22 39
MBANGA MBANGA Olivier	CONGAC	678 YDE	21 06 87	
MBEGUELE ALEXANDRE	SOCOPPROL	184 YDE	21 56 88	
MBIDA MICHEL	ARTISAN	423 YDE		
MENGOLO A. RAYMOND	A.NATIONALE	8049 YDE	22 15 43/30 31 82	30 31 82
MFOULOU JEAN	U. YDE I	337 YDE	97 07 66	22 13 20
MIAFFO MADIESSE Justine	AFISAF	11648 YDE	22 01 28/93 75 39	22 85 60
MISSAN J. MIREILLE	ACAFEJ	3977 DLA	42 68 61/42 24 89	42 68 61/43 45 72
MOMENDENG Symphonien	ROSACAM	BERTOUA		
MONO NDJANA HUBERT	U. YDE I	8304 YDE		
MOUCHILI MOUNPOU S.	A.A.K.M	400 YDE	48 29 51	
MOUOGO APPOLINAIRE	JUNACAM	3347 YDE		
MVOGO ELOUNDOU	UNIVERSITE			
MWANG BIPAN	MIN VILLE		21 99 10/21 72 12	21 99 15
MWANTCHOUANG ROBERT	U. CATHOLIQUE	11628 YDE	23 74 00/22 59 78	23 74 02
MWDEDIFFO ALBERT	NACEC-R	1094 BFSSAM	44 22 97	44 22 97
MW DJIKI MARGUERITE	ACSOC	13914 YDE	22 53 60	
MW DJODOM MARIE	GFAC	3957 YDE MESSA	70 97 63	31 00 55
MW NENGANE ANDRE D.	CDIC	1283 YDE	22 20 91	
MW FORMI SONDE KINSAI	JOURNALIST			
MW NGA	MINPAT	4060 YDE	22 10 88	
MW NGA NDONGO VALENTIN	U. YDE I	755 YDE	23 88 71	20 79 47
MW NGA NOAH RONALD	G-HIMO	6349 YDE	21 49 89	
MW NGAPOUT ABOUKAKAR	PROFESSEUR			
MW NGO BALLOGOG ROSE	FAFCAM	20255 YDE	23 43 59	
MW NGONO ELIE	DPP/MINPAT	3894 YDE MESSA	22 14 99/22 09 75	
MW NGOU NGOUPAYOU JEAN	IRAD/MINREST	2123 YDE	22 33 62/23 74 79	22 33 62
MW NGUIDJOL JEAN NOEL	JOURNALISTE		96 32 64	
MW NGUIMPACK S. JEAN	CHERCHEUR			
MW NIRUDZEREM ALBERT B.	IWA	22 KUMBO	48 14 93	48 14 93
MW NJOH MICHELIN	MINEFI/CTS	13127 YDE	23 52 44/23 38 96	22 27 51
MW NKAPEMIN FELIX	PNVRA	DPA MINAGRI	31 84 17/31 67 02	31 84 17
MW NKILI NKILI SIMON B	APRODIEF	12762 YDE	22 26 44	
MW NKOUMBA E JEAN DIDIER	MINPAT/DCET		23 5947	22 64 13
MW NKOYOK JACQUELINE	CONGAC	6912 DLA	40 26 02/93 78 68	40 26 02
MW NOMO CLEMENT	CATEF/ONG	6895 YDE	31 86 61/21 65 01	21 55 02
MW NOUNAMO LAURENT	IRAD	2067 YDE	22 33 62	
MW NSAI ARISTOS	RNS CAMPOST			
MW NTA A BITANG	MINPAT		96 75 41	
MW NTUDA EBODE	U. YDE II	2356 YDE MESSA	31 51 23	
MW NTUOKIA TIESOH ELIAS	NATIONAL E.		22 09 64	
MW NZALLI FEZZE EMILE	CAMNAFAW	11994 YDE	23 62 30	23 62 30
MW NZETCHOU JEAN Claude	C.A.A.	7167 YDE	22 22 26	22 01 29
MW NZOMO T. JOSEPH	ISEGA/U DLA	2329 YDE	22 16 86/93 62 26	22 16 86
MW OBADA JEAN CLAUDE	CLUB DES VA.	6130 YDE	30 31 01	
MW OKENGA CECILE	RADEL ONG	7409 YDE	31 76 88	
MW OYONGO ELIANE	SODEBOK			
MW PAUL HENGUE	MINEF/SPE	13721 YDE	22 66 88/22 94 82	22 12 25
MW PINCHART	SCAC		23 04 12	
MW PRISO REGINE	UNESCO	12909	22 57 63	